

UNE EQUIPE DE CONSEILLERS A VOTRE SERVICE



CONSEILLERS HABITAT

- Conseils dans votre projet de rénovation de l'ancien ;
- Evaluations du bâti ; analyse des devis
- Montage des demandes de subventions.
- Accompagnement auprès des financeurs.



CONSEILLER ENERGIE

- Conseils en équipements et matériaux performants.
- Aide dans vos recherches de financements.

**N'hésitez pas à vous rendre aux permanences
Habitat et Energie : elles sont gratuites !**

**Chaque mois à Belleville, Beaujeu et Fleurie
(calendrier disponible dans votre Mairie)**

PERMANENCES HABITAT LIBRES D'ACCES

Le 1er mardi du mois :

Mairie de Belleville - de 10 h à 12 h

Le 3ème mercredi du mois :

Beaujeu - Espace Sainte Angèle - de 10 h à 12 h (RdC)

Mairie de Fleurie - de 14 h à 16 h

PERMANENCES ENERGIE SUR RENDEZ-VOUS*

*Hespul : 04 37 47 80 90

Le 3ème mercredi du mois :

Beaujeu - Espace Sainte Angèle - de 10 h à 12 h (1er étage)

Mairie de Belleville - de 14 h à 16 h

CONTACT

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS

105 rue de la République – CS 30 010 - 69 823 BELLEVILLE cedex

Tél : 04 74 66 35 98 - Courriel : contact@ccsb-saonebeaujolais.fr



Dans le cadre de sa Politique Habitat,
la Communauté de communes Saône - Beaujolais vous informe :



**Profitez-en
jusqu'en 2017 !**

**Propriétaires :
Améliorez votre logement !**

Besoin de financements ? De conseils techniques ?

**VOTRE COMMUNAUTE VOUS PROPOSE DES
SOLUTIONS POUR DES RENOVATIONS
REUSSIES !!!**



Partenaires financiers de l'opération



Document réalisé par les services de la CCSB - Février 2015

Pour plus de détails : www.ccsb-saonebeaujolais.fr

En 2014 les subventions réservées ont permis aux ménages d'économiser **en moyenne 40%** du montant total de leurs travaux !

**CETTE ANNEE,
POURQUOI PAS VOUS ?**

Dans le cadre de sa Politique Habitat 2014 –2017, Votre Communauté s'associe à l'Etat et à l'ANAH pour améliorer l'habitat privé !

- La CCSB participe - dans la limite des crédits votés – au **financement des travaux de réhabilitation** entrepris sur les logements de plus de 15 ans
- La CCSB met à votre disposition **des conseillers Habitat et Energie** pour vous aider dans vos démarches !

Trois types de subventions ont été votées par la CCSB pour les Propriétaires Occupants et de logements locatifs

Aide énergie / Habiter Mieux

Amélioration de l'efficacité énergétique pour faire baisser durablement vos factures :

- Aide ouverte aux propriétaires occupants sous réserve d'un gain énergétique supérieur à 25% et aux propriétaires de logements locatifs pour un gain énergétique supérieur à 35%

Aide Autonomie

Adaptation de l'habitat à la perte de mobilité pour vous permettre de profiter de votre logement plus longtemps :

- Aide ouverte aux propriétaires occupants

Aide Indécence

Lutte contre le mal-logement pour améliorer les conditions de sécurité et de salubrité dans l'habitat :

- Aide ouverte aux propriétaires occupants et aux propriétaires de logements locatifs

Quelques conditions à respecter

liste non exhaustive

- Vous êtes **propriétaire de votre logement.**
 - Conditions de ressources à respecter pour les propriétaires occupants
- Votre logement a **plus de 15 ans.**
- Vos travaux sont compris dans la **liste des travaux établis par l'ANAH** (www.anah.fr) : amélioration de la performance énergétique, salubrité, adaptation.
- Vos travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier ANAH et être réalisés intégralement **par des professionnels du bâtiment.**

Contactez dès à présent nos conseillers pour en savoir plus sur les aides possibles pour la réhabilitation de votre logement !



Profitez-en, cette équipe d'animation est entièrement prise en charge par la CCSB !

AVENAS
BELLEVILLE
BEAUJEU
CENVES
CERCIE
CHARENTAY
CHASSAIS
CHIRoubles
COMPIÈGNE-EN-BEAUJOLAIS
DRAVEY
EINCHAYES
FLINNY
JULIMAS
JUFTS
LANCI
LANTIGNIE
LES VAILLATS
MARCHAMPT
ODONAS
SAINT-ÉTIENNE-EN-BEAUJOLAIS
RENGÉ-DURETTE
ST-ANDRÉ-SUR-BEAUJEU
ST-FRÉVINE-LA-VARENNE
ST-JEAN-D'ARDIÈRES
ST-JAGER
TAPONAS
VAUXRENARD
VERNAV
VILLÉ-MORGON

